

### 13 - FEDER 2014-2020 Volet Urbain - Demandes de subventions

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Par délibération du 19 janvier 2015, le Conseil Municipal était invité à prendre connaissance des éléments de réponse à l'appel à projets Volet Urbain FEDER 2014-2020 et à valider le plan d'actions proposé sur la période. Pour mémoire, cet appel à projets a été lancé par la Région, autorité de gestion du FEDER, le 23 septembre 2014 à l'attention du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté et de l'Aire urbaine Nord-Est Franche-Comté.

Deux mesures déterminent le plan d'actions du Volet Urbain :

- la qualité de l'environnement par la réhabilitation des espaces dégradés du pôle métropolitain ;
- la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a déposé son dossier de réponse le 22 janvier 2015. La convention fixant les relations entre la Région de Franche-Comté et le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté pour la sélection des projets a été signée le 20 juillet 2015.

Il appartient désormais aux porteurs de projets dont les opérations ont été ciblées dans la réponse à l'appel à projets de déposer leurs dossiers de demandes de subventions auprès du Pôle métropolitain et de la Région, en fonction des plans de financement prévisionnels actualisés.

Les projets de la Ville de Besançon sont les suivants pour 2015 :

#### 1. La restructuration urbaine de l'îlot Pasteur : la requalification des espaces publics (mesure Espaces dégradés)

Cette opération initiée en 2014 vise à desservir dans de bonnes conditions le futur pôle commercial des « Passages Pasteur », dans le but de renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville. Le coût total du projet éligible au FEDER est estimé à 1 313 311 € HT, soit 1 575 973,20 € TTC. Une subvention FEDER est sollicitée à hauteur de 35 % du coût HT, soit 459 658,85 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER) :	459 658,85 €
- Région de Franche-Comté :	165 757,70 €
- Ville de Besançon :	<u>687 894,45 €</u>
<b>Total HT :</b>	<b>1 313 311,00 €</b>
- TVA à la charge de la Ville :	<u>262 662,20 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>1 575 973,20 €</b>

#### 2. L'aménagement du siège de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) Bourgogne Franche-Comté sur le site du parc de l'Observatoire (mesure Espaces dégradés)

Par délibération du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'opération de rénovation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire pour y implanter le siège de la COMUE. Le coût total du projet éligible au FEDER est estimé à 923 000 € HT, soit 1 107 600 € TTC. Une subvention FEDER est sollicitée à hauteur de 20 % du coût HT, soit 184 600 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER) :	184 600 €
- Région de Franche-Comté :	250 000 €
- Etat (DRAC) :	200 000 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :	102 900 €
- Ville de Besançon :	185 500 €
<b>Total HT :</b>	<b><u>923 000 €</u></b>
- TVA à la charge de la Ville :	<u>184 600 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>1 107 600 €</b>

### 3. La restructuration du quartier Battant : la réhabilitation de la Maison du Peuple (mesure Espaces dégradés)

Cette opération, approuvée par le Conseil Municipal du 16 janvier 2014, constitue une phase structurante de l'aménagement du quartier Battant, et la poursuite de la dynamique engagée depuis plusieurs années (Tramway, 6 rue de la Madeleine...) pour renforcer l'attractivité de ce secteur. Le coût de l'opération est évalué à 1 219 676 €, soit 1 463 611,20 € TTC. Une subvention FEDER est sollicitée à hauteur de 35 % du coût HT, soit 426 886,60 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER) :	426 886,60 €
- Région de Franche-Comté :	243 935,00 €
- Département du Doubs :	243 935,00 €
- Caisse d'Allocations Familiales du Doubs :	50 000,00 €
- Ville de Besançon :	<u>254 919,40 €</u>
<b>Total HT :</b>	<b>1 219 676,00 €</b>
- TVA à la charge de la Ville :	<u>243 935,20 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>1 463 611,20 €</b>

### 4. Les études urbaines sur les quartiers de Planoise-Grette au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2015-2025 (mesure Quartiers prioritaires)

Cette phase d'étude s'inscrit dans le Protocole ANRU 2015-2016 en complémentarité d'un panel d'études préalables. Il s'agit d'engager une mission globale d'urbanisme sur le secteur Planoise-Grette pour élaborer un projet urbain global. Des missions pré-opérationnelles et opérationnelles liées à des prestations de programmation et de conception sur les secteurs seront lancées dans les prochains mois, notamment les programmes de résidentialisation. Une étude urbaine sur le secteur de la Grette sera également engagée en parallèle. Le coût total des études éligibles au FEDER est estimé à 420 000 € HT, soit 504 000 € TTC. Une subvention FEDER est sollicitée à hauteur de 30 % du coût HT, soit 126 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER) :	126 000 €
- Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) :	210 000 €
- Ville de Besançon :	<u>84 000 €</u>
<b>Total HT :</b>	<b>420 000 €</b>
- TVA à la charge de la Ville :	<u>84 000 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>504 000 €</b>

### 5. La restructuration du pôle des Tilleuls dans le quartier de Palente-Orchamps (mesure Quartiers prioritaires)

Située à proximité immédiate du périmètre du quartier prioritaire de Palente-Orchamps et initiée dès 2013, cette opération bénéficie pleinement aux habitants du quartier et de l'agglomération. Par délibérations du 12 novembre 2012 et du 18 septembre 2013, le Conseil Municipal a validé le lancement du programme global. Une première phase de travaux liée à la construction d'une médiathèque est en cours d'achèvement. Le projet global se poursuit sur les prochains mois par l'engagement d'une nouvelle phase portant notamment sur la construction d'une nouvelle salle socioculturelle et la restructuration du bâtiment de la MJC. La base subventionnable éligible à une subvention FEDER est évaluée à 3 233 559 € HT, soit 3 880 270,80 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER) :	1 131 746 ,00 €
- Région de Franche-Comté :	584 254,00 €
- Ville de Besançon :	<u>1 517 559,00 €</u>
<b>Total HT :</b>	<b>3 233 559,00 €</b>
- TVA à la charge de la Ville :	<u>646 711,80 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>3 880 270,80 €</b>

Sur cette opération, des subventions seront également sollicitées auprès du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et d'EFFILOGIS qui pourront venir en déduction de la part de la Ville.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'ensemble des plans de financement prévisionnels pour chacune des opérations décrite ci-avant ;

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne au titre du Volet Urbain FEDER 2014-2020, de l'Etat, de l'ANRU, de la Région de Franche-Comté, d'EFFILOGIS, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et de tout autre partenaire potentiel et de signer les éventuelles conventions à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis sur chacun de ces projets.

«**M. LE MAIRE** : Ce sont des demandes de subventions au FEDER.

**M. Julien ACARD** : Permettez-moi une explication de vote pour ce rapport pour lequel nous voterons contre. A vous lire l'Europe est une chance, grâce à elle nous investissons pour notre Ville et notre région, il n'y a qu'un malheur, vous omettez encore une fois de dire ce que nous coûte l'Union Européenne, ce qu'elle coûte aux Français et alors que la France verse 7 milliards d'euros nets, ce qui correspond à 20 milliards d'euros versés par an moins les 13 milliards reçus, à l'Union Européenne vous vous félicitez d'en recevoir à peine 2,5 millions pour notre territoire. Nous voterons contre.

**M. LE MAIRE** : Vous regarderez dans les autres domaines, entre autres le domaine de l'agriculture ; vous irez en parler aux agriculteurs, vous leur demanderez leur avis.

Quels sont ceux qui sont contre ? 2. C'est donc adopté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (1 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme VIGNOT (2), M. BONTEMPS, M. GROSPERRIN, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 39

Contre : 2

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.*